

18-12-2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 18 décembre 2017, à 18 h 5 , à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

Gilbert Brosseau
Gilles Martel
Jean-Maurice Roy

Michel Longpré
Benoit Huberdeau
Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard, est également présente.

- ☞ La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du Code municipal à tous les membres présents sur le territoire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Questions du public
- 3- Ordre du jour
- 4- Adoption du budget 2018
- 5- Levée de la séance

➤ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2017-12-329

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau
Appuyé de Monsieur le conseiller Jean-Maurice Roy



Séance extraordinaire du 18 décembre 2017

Et résolu que la séance soit ouverte à 18 h 5.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **QUESTIONS DU PUBLIC**

En l'absence de public, il n'y a aucune question.

➤ **ORDRE DU JOUR**

2017-12-330

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Longpré
Appuyé de Monsieur le conseiller Gilles Martel

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **ADOPTION DU BUDGET 2018**

2017-12-331

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Longpré
Appuyé de Monsieur le conseiller Gilles Martel

Et résolu que le budget 2018 soit adopté par ce conseil, prévoyant des revenus de 2 800 841 \$ et des dépenses de 2 800 841 \$.

Il est également résolu par la présente que le taux d'imposition pour la taxe foncière générale sera de 0.885 \$ du cent dollars d'évaluation, qu'une taxe de 0.12 \$ du cent dollars d'évaluation sera imposée pour le service de la dette à



Séance extraordinaire du 18 décembre 2017

l'ensemble de la Municipalité et qu'une taxe de secteur d'une somme de 189 \$ sera facturée aux propriétaires du chemin du Lac-Daoust Nord.

Pour ce qui est du service de cueillette des ordures ménagères, des matières recyclables, des encombrants et des déchets autres que domestiques, une taxe de 128 \$ sera prélevée pour ces services.

Également, une taxe de 220 \$ sera imposée aux utilisateurs du réseau d'aqueduc, et sera répartie de la façon suivante, à savoir :

- ♦ 15 \$ pour l'amélioration de la station de pompage,
- ♦ 4 \$ pour le remplacement de la conduite de la rue Martel,
- ♦ 201 \$ pour les dépenses de fonctionnement

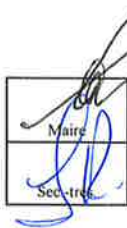
Pour le service de la Sûreté du Québec, une taxe de 125 \$ par unité sera également imposée. Finalement, le taux d'intérêt applicable sera de 7 % par année en sus d'une pénalité de 5 %.

REVENUS

| | | |
|----------------------------|--|---------------------|
| 01 21000 000 | Revenus de taxes municipales | 2 296 386 \$ |
| 01 22000 000 | Compensation tenant lieu de taxes | 46 268 \$ |
| 01 23000 000 | Autres revenus de source locale | 218 962 \$ |
| 01 30000 000 | Revenus de transferts inconditionnels et conditionnels | 239 225 \$ |
| TOTAL DES REVENUS : | | 2 800 841 \$ |

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | | |
|-----------------------------|---|---------------------|
| 02 10000 000 | Administration générale | 612 298 \$ |
| 02 20000 000 | Sécurité publique et civile | 324 165 \$ |
| 02 30000 000 | Réseau routier | 706 225 \$ |
| 02 40000 000 | Hygiène du milieu | 258 402 \$ |
| 02 50000 000 | Santé et bien-être | 2 500 \$ |
| 02 60000 000 | Urbanisme et mise en valeur du territoire | 259 274 \$ |
| 02 70000 000 | Loisirs et culture | 292 297 \$ |
| 02 90000 000 | Frais de financement | 48 643 \$ |
| TOTAL DES DÉPENSES : | | 2 503 804 \$ |



Séance extraordinaire du 18 décembre 2017

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

| | | |
|---|--------------------------------------|-------------------|
| 03 50000 000 | Remboursement en capital de la dette | 206 317 \$ |
| TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES : | | 206 317 \$ |

AFFECTATION

| | | |
|---|-----------------|------------------|
| 03 10000 000 | Immobilisations | 90 720 \$ |
| TOTAL DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS : | | 90 720 \$ |

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-12-332

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau
Appuyé de Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que la séance soit et est levée à 18 h 20.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Maire


Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Luc Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.